



Au 1er janvier 2021

Les honoraires perçus par la SAS NEYRAT Immobilier en matière de vente d'un immeuble appartenant à autrui à usage d'habitation, à usage professionnel, à usage d'habitation et professionnel, ou à usage commercial, de cession de parts ou d'actions de sociétés donnant vocation à une attribution en jouissance ou une propriété d'un immeuble affecté à ces usages, de cession de parts sociales non négociables lorsque l'actif social comprend un tel immeuble, résulte de l'application d'un barème ci-dessous.

Elles couvrent toutes les prestations de services concourant suivant l'usage à la réalisation de l'opération à l'exclusion des honoraires des officiers publics et ministériels et des frais dus aux établissements de crédit.

Les rémunérations résultant du barème ci-contre s'entendent toutes taxes comprises à l'exclusion des droits de timbre et d'enregistrement.

Lorsque la charge de la rémunération est partagée entre le vendeur et l'acheteur, la rémunération totale ne peut excéder celle définie par la présente tarification ci-dessous.

<u>Partie versante</u>: vendeur / acquéreur.

Pour les mandats de vente charge vendeur : le vendeur.

Pour les mandats de recherche : l'acquéreur.

BAREME FIXANT LE TAUX DES REMUNERATIONS





I - MANDATS (appartement - maison)

Moins de 35 000 Euros un forfait de 3 500 Euros TTC	
De 35 001 à 80 000 Euros	
Avec un maximum de 8 000 Euros	10 % TTC
De 80 001 à 123 000 Euros	
Avec un maximum de 9 900 Euros	9 % TTC
De 123 001 à 160 000 Euros	
Avec un maximum de 11 200 Euros	8 % TTC
De 160 001 à 210 000 Euros	
Avec un maximum de 12 600 Euros	7 % TTC
De 210 001 à 264 000 Euros	
Avec un maximum de 13 200 Euros	6 % TTC
Au-delà de 264 001 Euros	5 % TTC

II – TERRAINS

Inférieur à 40 000 € net vendeur, forfait de 3 000 € TTC Supérieur à 40 000 € net vendeur : forfait de 5 000 € TTC

III – BIENS COMMERCIAUX OU INDUSTRIELS

8,33 % HT, soit 10 % TTC avec un minimum de 12 525 Euros TTC

IV – FORFAITS ESTIMATIONS

Pour les estimations sans mise en vente :

- Du studio au T3 inclus : 180 € TTC
- Du T4 et plus, maison, etc... 240 € TTC

Pour les estimations avec mise en vente :

- Offert

V – PROGRAMMES NEUFS, OPERATIONS PARTICULIERES, OU BIENS D'EXCEPTION

- Rémunération de gré à gré en fonction de l'étendue de la mission.

DISPOSITION GENERALE

- Les honoraires ainsi exposés s'entendent hors taxes sur la valeur ajoutée au taux de 20 % et subiront toute modification en hausse ou en baisse de cette taxe.